Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du neuf Juin — an mil huit cent cinquante-deux, à huit heures du soir —

Acte de mariage de Henry Joseph Allard — âgé de trente huit ans, né à Castellet — département du Var — le vingt neuf — du mois de Mai — mil huit cent quatre — profession d'agriculteur — domicilié à la Garde — département du Var — fils majeur — de Alexandre Hyacinthe Allard — profession de menager — domicilié à la France d'Ingres — département du Var — et de Gabrielle Berengier instituteur et Constant veuf de Baptistine Julien, décédée à Sollies Ville, Marie le vingt neuf mars mil huit cent quarante deux.

Et de Marie Claire Benoit — sans profession Propriétaire — âgée de trente — ans, née à Toulon — département du Var — le vingt six — du mois de Septembre — mil huit cent trente un — domiciliée à la Garde — département du Var — fille majeure — de feu Pierre Benoit en son vivant — profession de jardinier — domicilié à Toulon — département du Var, décédé le vingt sept janvier mil huit cent quarante quatre et de feu Jugard Cancillance aussi décédée à Toulon le quatorze novembre mil huit cent quarante trois. Le Sieur Joseph Bozy, Maire en cette Commune Mets après la Loi, avant mil huit cent Cinquante deux.

Les actes préliminaires sont 1er publications de mariage faites par nous sans opposition les Dimanches Deux mai dernier et six juin courant.

Les Extraits d'actes de naissance des futurs époux.

Extrait partiel de Décès de feu le mari de la future épouse Constatant veuf de son autres ascendant.

Extrait d'acte de Décès de l'épouse en premier noces du futur époux, aussi que celui de l'épouse en premier noces de la future épouse ci dessus dénommés.

N° 6
Allard
Henry Joseph
et
Benoit
Marie Claire

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

C. Pl.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du Cinq — du mois de Juin — mil huit cent cinquante deux — pardevant — Me François Jean Baptiste Cornet — notaire à la Garde — département du Var —

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Claire Benoit et l'autre Henry Joseph Allard.

En présence de Sieur Calixte Pourrier — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante — ans, profession de propriétaire agriculteur, non parent ni allié des époux.

De Sieur Felix Lerach — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante huit — ans, profession de propriétaire agriculteur, non parent ni allié des époux.

De Sieur Louis Amant Boyer — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Trente — ans, profession de propriétaire agriculteur, non parent ni allié des époux.

Et de Sieur Vincent Allegre — domicilié au Castellet — département du Var — âgé de Quarante neuf — ans, profession de cultivateur, ami des époux.

Après quoi, moi Pierre Ballard Maire de la Commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, après les quatre témoins et l'époux susnommés, les parents ou mères de l'époux ayant déclaré ne savoir signer.

Allard — Pourrier — Lerach — Boyer — Vincent Allegre

Pourrier